



Mairie de Jazeneuil
République Française – Département de la Vienne

Res. n° 18/07/2021

Jazeneuil, le 12 juillet 2021

Monsieur Thierry ROBERT DE SAINT VICTOR
Président de l'ADPEJ
1 place du Prieuré
86600 JAZENEUIL

Objet : Projet Mélusine

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier en date du 6 juillet. Vous m'y informez de la constitution de votre association et y évoquez le travail entrepris par la société RES sous l'intitulé « projet Mélusine ».

Vous voudrez bien trouver ci-après un rapide exposé de l'état des dossiers concernant les éoliennes à Jazeneuil.

Tous d'abord, je précise que, dans sa réunion de février 2021, le conseil municipal a décidé de ne donner suite à aucune demande d'étude en vue de l'implantation de nouvelles machines, mais de ne pas s'opposer aux décisions prises antérieurement à son installation, le 26 mai 2020.

Il existe donc deux projets déjà anciens, l'un, situé dans le secteur de la Villa Amélie, comportant une éolienne sur la commune, le second, dit « Berceronne », comportant trois éoliennes au sud de Jazeneuil.

Ces deux projets, initiés il y a près de dix ans, vont sortir de terre à la fin de l'été pour une mise en service en juin 2022.

Un troisième zone d'implantation éventuelle (zone AE du PLU) avait été identifiée à la limite de la commune de Lusignan. Aucun projet n'y a été entrepris en raison de la nécessité, compte tenu de sa faible surface, d'un élargissement sur la commune voisine.

Vous reprochez à l'équipe municipale de ne pas communiquer sur l'étude « Mélusine », à laquelle le conseil a donné son aval le 9 décembre 2019.

Les travaux de recherches et les enquêtes diligentées par cette société visent à déterminer la faisabilité d'un projet de trois éoliennes sur le secteur visé, sans que puissent être définis les caractéristiques des installations, telles que le lieu des implantations ou la hauteur et la puissance des machines.

Par ailleurs, s'il est vrai que la société RES a relevé l'existence d'un gisement de vent sur le site en cause, l'actuel PLU de la commune y interdit toute construction d'éolienne, et toute modification doit être étudiée par les services de la communauté urbaine de Grand Poitiers, le PLU Intercommunal étant entré en phase d'élaboration.

La seule information qui peut être faite actuellement sur ce dossier ne peut être que son existence, et la société RES s'y emploie activement, comme vous l'indiquez vous-même. Quant à l'aspect « tardif » de la consultation, il ne me paraît pas raisonnable de souhaiter que l'entreprise

.../

/...

fournisse tous les détails d'un projet dont elle n'est qu'aux prémisses, et dont aucune étude technique n'a été entreprise.

A titre purement personnel, je partage, très partiellement, le point de vue exposé dans la plaquette que vous m'avez adressée, visant à dénoncer la prolifération des éoliennes. Ainsi, autant je considère chacune de ces machines, prise individuellement, d'une grande pureté technique et esthétique, autant je suis choqué de leurs alignements parfois interminables, ce qui est heureusement loin d'être le cas chez nous, même si la limite de l'acceptable me semble toute proche.

Cela dit, opinion n'est pas raison, et je tente, sans en être moi-même à l'abri, d'être particulièrement méfiant à l'égard des jugements entièrement à charge ou à décharge, qu'il s'agisse des éoliennes, du nucléaire, de l'extraction pétrolière, du photovoltaïque ou de tout autre sujet aussi grave visant un style musical, notre environnement, notre mode de vie ou, d'une manière plus générale, notre vision du monde.

Comme je vous l'ai indiqué, le projet « Mélusine » n'en est qu'à l'état d'ébauche, et n'entrera – éventuellement - en phase de développement que dans deux à trois ans, ce qui inclura naturellement une enquête publique et la concertation qui y est liée. De son côté, la municipalité ne manquera pas de communiquer largement en temps voulu.

Dans l'intervalle, le chantier « Berceronne », qui va s'ouvrir prochainement, va permettre de rencontrer les acteurs de la société RES, lesquels ont manifesté leur souhait d'échanger librement avec la population, notamment au cours de visites du chantier.

Bien que favorable, notamment pour des raisons budgétaires, au projet « Mélusine », qui, je l'espère, sera le dernier sur notre secteur, je reste à l'écoute de tous les points de vue et me conformerai, bien sûr, aux décisions majoritaires du conseil.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués

Le maire,

